

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13.06.2019

L'An deux mil dix neuf, **le 13 juin à 20h30**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Vincent POPELIER, Maire**.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice :
Messieurs Christian LAVOISIER, David LEGROS, Ludovic AYRAL et Nicolas LEBLANC

Mesdames Nathalie ELANDOY, Marie-Agnès ORVAIN, Véronique GAUTHIER et Sylvie BESNARD.

Etaient absents et excusés, ayant donné pouvoir :
Abel GALLAND (donné pouvoir à Marie-Agnès ORVAIN)
Gaelle AUGEREAU (donné pouvoir à Véronique GAUTHIER)
Virginie MENARD (donné pouvoir à Ludovic AYRAL)

Marie-Agnès ORVAIN est élue **secrétaire de séance**.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal en date du 20.05.2019 et aborde les sujets inscrits à l'ordre du jour :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE POUR LA FETE DE LA MUSIQUE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment l'article L 2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS en date du 12 mars 2019 portant adoption du Budget Primitif Principal 2019,

Vu la proposition d'attribuer une subvention à l'association sportive et culturelle de Sainte Catherine de fierbois

BENEFICIAIRE	MONTANT DU CONCOURS / €
associations	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE	5 000.00 €
TOTAL	5 000.00 €

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer une subvention pour un montant total de **5 000.00 €**, comme décrit ci-dessus,

Dit que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif principal de la Commune

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

attribution marché « fourniture et pose d'un city park »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un projet de city park avait été validé par délibération du 12 décembre 2018 et qu'une consultation auprès de 6 entreprises a été lancée.

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 3 juin 2019 à 12 h 00. 2 entreprises ont répondu. Après analyse des offres, le Maire propose que soit retenue l'entreprise suivante :

- Entreprise PASSE SPORT, pour un montant de 30 720€ ht sans les options + la mise en peinture d'un sol enrobé pour 3 558 € HT.

Le Conseil Municipal, après étude des différentes propositions reçues et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- ✓ **VALIDE** ce choix de proposition retenue
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes.

Création d'une plate forme pour l'installation du city stade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un projet de city park avait été validé par délibération du 12 décembre 2018 et qu'une demande de devis auprès de 3 entreprises a été lancée pour la création d'une plate forme pour l'installation du city stade. Cette plate forme sera réalisée en enrobés afin d'accueillir la structure du city park.

L'entreprise Bellin TP a répondu favorablement aux critères demandés par un devis HT de cet aménagement de 10 995.46€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de valider le devis de la société BELLIN TP pour un montant de 10 995.46 € HT
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce devis.

La séance est levée à 23H00

Le Maire,
Vincent POPELIER

Vincent POPELIER		David LEGROS	
Christian LAVOISIER		Véronique GAUTHIER	
Sylvie BESNARD		Ludovic AYRAL	
Nathalie ELANDOY			
Marie Agnès ORVAIN			
Nicolas LEBLANC			